

Le PASS Commerce et artisanat : une aide pour accompagner les TPE

Nouveau : Un volet dédié à la numérisation et à la digitalisation

Le PASS COMMERCE ARTISANAT est un dispositif de **soutien à l'investissement des Très petites entreprises du commerces et de l'artisanat.**

Il est mis en place et **financé conjointement par la Région Bretagne et Poher communauté.**

Il a pour objectif de dynamiser l'activité économique des Très petites entreprises (commerces et artisans) et d'aider à la modernisation du commerce indépendant et de l'artisanat dans les communes de Poher communauté.

La subvention peut aller jusqu'à **30% du montant des investissements, plafonnés à 25 000 € HT.**

Depuis le démarrage de l'opération fin 2018 :

- 66 contacts
- 47 lettres d'intention
- **24 projets** aidés à ce jour représentant un montant de **121 992,55 €** financé conjointement par la Région Bretagne (50%) et Poher communauté (50%)
- 80% des projets aidés portent sur du développement d'activités existantes
- Les projets soutenus concernent à part égale les activités artisanales comme commerciales et toutes les communes de Poher communauté

En lien avec Poher communauté, les porteurs de projet bénéficient d'un accompagnement par la chambre de commerce et d'industrie ou la chambre des métiers dans le montage des dossiers.

La création du PASS commerce artisanat dédié à la numérisation et à la digitalisation.

Pour faciliter l'accès aux nouvelles habitudes d'achat des consommateurs, et permettre au plus grand nombre de commerçants et d'artisans d'accéder à la sphère du numérique, la Région Bretagne et Poher communauté ont souhaité proposer de nouveaux ajustements temporaires avec **la création du PASS commerce artisanat dédié à la numérisation et à la digitalisation.**

En effet, La digitalisation du commerce et de l'artisanat, notamment la vente en ligne de proximité ou le « clique et collecte » peut contribuer à limiter les effets de la crise sanitaire et à maintenir les activités.

Les principales caractéristiques du dispositif :

- Minimum de 2000€ d'investissement
- Dépenses plafonnées à 15 000 € HT.
- Subvention correspond à 50 % des dépenses éligibles sous la forme d'une subvention
- Montant maximal de la subvention : 7 500 €
- Cofinancés à 50/50 par la Région Bretagne et Poher communauté
- Dépenses éligibles : Les investissements immatériels et matériels liés à la réalisation d'une prestation de conseil en lien avec le numérique, ou prestation liée à la création de sites internet ou visant à améliorer la visibilité sur le web (e-boutique, visites virtuelles...).

Un exemple : La maroquinerie Distinction (Rachel Le Cam) qui a bénéficié du Pass commerce et artisanat en 2020, puis en 2021 du volet numérique du dispositif

Contacts et informations complémentaires : Service Economie de Poher communauté - economie@poher.bzh – 02 98 99 48 00

Retrouvez toutes les informations nécessaires :

http://www.poher.bzh/accueil_poher/le_developpement_economique/pass_commerce_et_artisanat